



## INTERPELLATION

<b>Auteur</b>	Claudia Alpiger et Joachim Felix Correia, PS, Matthias Hildbrand, Die Mitte Oberwallis et Marie-Claude Schöpfer-Pfaffen, neo - Die sozialliberale Mitte
<b>Objet</b>	La réduction des TMD au Simplon peine à avancer
<b>Date</b>	16/12/2025
<b>Numéro</b>	2025.12.563

Le comité de pilotage «Transports de marchandises dangereuses au Simplon» (COPIL) dirige et supervise la mise en œuvre de la feuille de route 2025 (Roadmap). Il réunit des représentants du canton du Valais, de l'Office fédéral des routes (OFROU), de l'Office fédéral des transports (OFT), de l'Association suisse des transporteurs routiers (ASTAG), de scienceindustries, d'economiesuisse et de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI VS). Le comité a pour objectif de réduire les risques liés aux transports de marchandises dangereuses (TMD) sur la route du Simplon.

Les rapports d'activité 2023 et 2024 du COPIL mentionnent un programme de sept mesures axées sur cette problématique: réduction des transports des marchandises les plus dangereuses, déclaration volontaire des TMD au Simplon, contrôles de sécurité accrus sur l'A9 Simplon, monitoring Simplon, infrastructures et offres en intermodalité, contrôles sur les autres axes routiers et point de contact unique.

Le rapport sur le transfert du trafic 2025 (

<https://www.news.admin.ch/de/newsb/BeYR4WQfaWWdnbkUH7i9t>) publié par le Conseil

fédéral le 19 novembre 2025 indique les chiffres suivants: au total, quelque 9

800 véhicules transportant des marchandises dangereuses ont franchi le Simplon e

n 2024, contre 11 000 en 2016 (soit une diminution de 1 200 en glissement annuel

). Au cours de la même période, le nombre total de trajets de camions sur le col

du Simplon est passé de 89 000 en 2016 à 94 000 en 2024 (soit une hausse de 5 0

00 en glissement annuel). En pourcentage, cela signifie qu'un camion sur 100 éta

it chargé de matières toxiques en 2024, contre un sur 83 en 2016. Le nombre de c

amions transportant des marchandises dangereuses qui ont franchi le col du Simpl

on est donc resté relativement stable depuis 2016.

### Conclusion

Dans ce contexte, nous souhaiterions obtenir du Conseil d'État les réponses aux questions suivantes:

1. Estimez-vous que le canton du Valais est en mesure de réduire encore les risques et le nombre de camions transportant des marchandises dangereuses qui empruntent le col du Simplon?
2. Envisagez-vous d'autres mesures susceptibles de contribuer à réduire les risques et le nombre de TMD au Simplon ? Quelle est la position du Conseil d'État concernant l'obligation de déclarer les TMD au col du Simplon?
3. La surveillance de la substance la plus dangereuse, à savoir l'épichlorhydrine, par le comité de pilotage COPIL n'intervient que sur une base volontaire et lorsqu'il s'agit d'entreprises industrielles valaisannes. Le transport de cette substance au Simplon, en provenance ou à destination d'autres cantons ou pays, n'est donc pas

pris en compte par le COPIL. Envisagez-vous des moyens supplémentaires de la part de la Confédération pour pouvoir accorder à cette substance une surveillance à plus grande échelle et d'une meilleure efficacité? Quelle est la position générale du Conseil d'État concernant le suivi des TMD à l'échelle suisse et européenne?

4. La Confédération a chargé le canton du Valais de réduire le risque lié aux MD sur le col du Simplon. Après plus de trois ans de travail, êtes-vous satisfaits de la collaboration avec les autres membres du COPIL?

5. Quelle est la position du Conseil d'État vis-à-vis de l'affirmation selon laquelle c'est à la Confédération qu'il incombe de facto de réduire les risques sur la route nationale qu'est l'A9?